

## **RECOMMANDATION**

### **Conférence des présidents du Comité national**

#### **Objet : Transmission aux unités de recherche des avis de pertinence**

La CPCN tient à réaffirmer que la transmission aux intéressés (directeurs d'unités et chefs d'équipes), de l'avis de la section sur la création, le renouvellement et la suppression de l'unité, dit avis de pertinence, est indispensable.  
La CPCN recommande aux sections de le transmettre.

34 votants : adoptée par 32 voix pour, 1 contre, 1 abstention

Motion adoptée à la réunion du 5 octobre 2009  
à l'unanimité

M. Philippe WALTER  
Président de la CPCN